



Zoomit,
un clic et c'est payé



Les factures et les fiches de paie papier, c'est du passé avec Zoomit

L'administration sur papier n'est plus de notre temps, encore moins pour la gestion du personnel. Nous collaborons donc avec Zoomit, la plateforme incontournable pour la communication numérique. Zoomit regroupe, en effet, vos factures dans votre PC Banking*. Il vous suffit de quelques clics pour les payer grâce à un formulaire de virement pré-rempli.

En outre, vos collaborateurs peuvent recevoir leurs fiches de paie via Zoomit. Vite et très facilement.

Les avantages de Zoomit

Les avantages pour vous en tant qu'employeur :

- Le service est gratuit.
- Vous bénéficiez d'un aperçu global sur votre situation financière : vous recevez, gérez et payez vos factures depuis votre logiciel bancaire en ligne.
- Vos factures arrivent dans un environnement sécurisé.
- Les fiches de paie sont envoyées de manière électronique à vos travailleurs.

Les avantages pour vos travailleurs :

- Grâce à Zoomit, les fiches de paie de vos travailleurs arrivent dans leur logiciel sécurisé et familier de gestion bancaire en ligne.
- Ce service est gratuit pour les travailleurs aussi.
- La fiche de paie électronique est disponible en quelques clics de souris et comprend les mêmes informations que la fiche classique sur papier.
- Les pertes de fiches de paie sont reléguées au passé.

* Vous découvrirez une liste des banques qui proposent ce service sur le site web de Zoomit.

Comment fonctionne Zoomit ?

Factures

Dans le logiciel de PC Banking (dont le numéro de compte est connu auprès du secrétariat social), cliquez sur l'icône Zoomit à côté de votre compte à vue ou sur la page d'accueil. Vous y retrouverez les factures de Securex que nous proposons aussi automatiquement en ligne en plus de la version papier.

Si vous acceptez de recevoir désormais vos factures par voie électronique, vous ne les recevrez plus sur papier. Vos factures restent disponibles sur Zoomit pendant 18 mois. Vous souhaitez recevoir vos factures sur un autre numéro de compte ? Prenez simplement contact avec votre client advisor qui se chargera du transfert pour vos factures futures.

Fiches de paie

Vous devez donner votre consentement par écrit avant que le secrétariat social n'envoie à vos travailleurs leurs fiches de paie dans leur logiciel bancaire en ligne. Vous pouvez vous adresser à votre client advisor pour ce faire.

Il ne vous reste ensuite qu'à modifier votre règlement de travail. Une proposition d'amendement est gratuitement disponible sur Lex4You. Les fiches de paie du mois qui suit la réception de cet accord écrit seront automatiquement proposées à vos travailleurs sur Zoomit, en plus de la version papier.

Si le travailleur accepte de recevoir désormais ses fiches de paie par voie électronique dans Zoomit, nous n'enverrons plus d'exemplaire sur papier. En tant qu'employeur, vous pouvez toujours retrouver toutes les fiches de paie sur notre portail « Mes Documents ».

Vous et votre travailleur pouvez à tout moment décider de revenir aux documents sur papier. L'utilisateur peut lui-même décider de mettre un terme à Zoomit dans le logiciel bancaire en ligne.

Vous souhaitez en savoir plus ?

**Prenez contact avec votre client advisor
pour plus d'informations.**

www.securex.be

